



Plan Major
On parle vrai.

BONIFICATION

Remboursement pour les frais dentaires associés à la COVID-19

Octobre 2020

Depuis le début de la COVID-19, Plan Major est demeuré proactif face aux différentes réalités vécues par les étudiant·e·s.

Nous savons que la grande majorité des cabinets dentaires facturent maintenant des frais supplémentaires liés à la COVID-19 lors des consultations. Pour cette raison, Plan Major va de l'avant afin d'offrir à ses membres une bonification du régime pour les frais spéciaux chargés par les cabinets dentaires.

Rétroactivement au 1er septembre, les codes de procédure associés aux frais supplémentaires liés à la COVID-19 sont maintenant couverts à 50%. Ils sont inclus dans le même maximum dentaire que le code de frais dentaire auquel ils se rattachent.

Veillez prendre note, que cette bonification de régime n'entraîne aucun frais supplémentaire à votre cotisation actuelle.

Cette mesure est effective rétroactivement au 1er septembre 2020 et nous vous invitons à soumettre une demande de remboursement par courriel à reclamation@planmajor.ca.

Si vous avez des questions, notre équipe de soutien demeure disponible pour vous accompagner par téléphone au 1-877-975-2567 ou par courriel à etudiant@planmajor.ca.



1 877 976 2567
etudiant@planmajor.ca